

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2010

DÉLIBÉRATION n°2010-044

Nombre de membres  
au Conseil municipal : 29  
en exercice : 29  
qui ont pris part à la  
délibération : 27  
Date de convocation :  
22 juin 2010

L'an deux mille dix, le 28 juin à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à Mme Catherine LE BAS, M Yves PICHON qui a donné pouvoir à Mme Mireille PERINEL, Mlle Sophie FAUCON-BIGUET qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU

Absente : Mme Houria LATRECHE, Mme Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Florence LOMBARD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Rapporteur : Annick GAILLARD**

**Objet : EDUCATION – PERISCOLAIRE – Tarifs de la restauration du personnel municipal et des enseignants.**

Le rapporteur rappelle la délibération 2009-062 du 25 juin 2009 qui fixe les tarifs de la restauration du personnel communal et des enseignants pour l'année 2009-2010.

Il est expliqué que la Société Vercors Restauration applique, chaque année, en vertu du marché public conclu avec la ville, une hausse conforme à l'indice de révision des prix en vigueur dans le cahier des charges du marché.

Pour l'année 2010-2011, elle sera de 2.50%.

Par conséquent, il est proposé d'appliquer cette augmentation au personnel communal et aux enseignants :

- Personnel communal  
déjeunant avec les prestations de Vercors Restauration .....3.01 €
- Personnel communal  
déjeunant au CAT Ste Agnès Indice majoré <331.....3.01 €
- Personnel communal  
Déjeunant au CAT Ste Agnès Indice majoré >331.....3.95 €
- Enseignants  
déjeunant avec les prestations de Vercors Restauration ou  
au CAT Ste Agnès.....3.01 €

Les tarifs pourront être revus chaque année.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **ADOpte A L'UNANIMITE**, la tarification de la restauration du personnel communal et des enseignants qui prendra effet au 01 septembre 2010.

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 29 juin 2010

**Acte certifié exécutoire** depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

**Le Maire**

**Yannik OLLIVIER**

